

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE

Délibération n° 2024-55

En exercice 16

Présents 10

Votants 10

Séance du 19 décembre 2024

Date de la Convocation

12 décembre 2024

Date de l'affichage

12 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
et le dix-neuf décembre,
à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Objet de la délibération

Solidarité avec la population
de Mayotte

Présents : Brigitte MONNET, Catherine FOURNIER, Isabelle PACOU, Jacques BONNIER, Marion ATRON, Pierre ECOCHARD, Christopher HAUBRUGE, Claudine MARCHAND, Jean-Louis ROCHET, Irène ROUCHE

Absents : Sophie DEMAREST, Thomas GAND, François-Damien GROS, Nelly GUICHARD, Valérie PAROLA, Anthony LAINE

Secrétaire de séance : Catherine FOURNIER

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Madame la Maire expose que face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de VAL-SONNETTE tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de VAL-SONNETTE de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante : faire un don d'un montant de 1 000 € à la Protection civile, dont le siège social se situe à Tour Essor – 14 rue Scandicci 93500 PANTIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

APPROUVE le soutien à la population de Mayotte, en faisant un don de 1000 € à la Protection civile, dont le siège social se situe à Tour Essor – 14 rue Scandicci 93500 PANTIN

HABILITE Madame la maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré

A VAL-SONNETTE, le 19/12/2024

POUR EXTRAIT CONFORME

La Maire, MONNET Brigitte

